

Un rendez-vous important pour toutes les collaboratrices et pour tous les collaborateurs de l'Etat

Premières assises du service public et parapublic fribourgeois et 20 ans de la FOPIS **La durabilité passe par le service public**

Dans le débat d'aujourd'hui, les services publics sont très fréquemment abordés comme de purs centres de coûts. Au nom de réflexions strictement financières, on en vient à oublier totalement qu'ils sont avant tout des services à la population, que strictement personne ne serait en mesure d'assumer de la même manière, malgré ce que veulent faire croire les chantres de la privatisation.

Et si les services publics étaient les seuls garants d'un développement durable pour nos sociétés ? C'est sous ce titre un brin provocateur que la FEDE et la FOPIS ont décidé de placer le débat pour leurs premières « Assises du service public et parapublic fribourgeois », qui seront organisées le vendredi après-midi 12 avril à l'Aula de l'Université de Fribourg.

Le nombre de collaborateurs des administrations et des institutions parapubliques augmente, les budgets prennent l'ascenseur. Et si c'était simplement tout bénéfique pour notre société ? Dans de nombreux dossiers, dans notre canton et ailleurs en Suisse, on constate que seuls les coûts des prestations fournies par les acteurs publics et parapublics retiennent l'attention des médias et des majorités de droite.

Ceux qui attaquent le plus fortement les services publics oublient très

consciencieusement de signaler que l'évolution législative, la progression démographique et l'augmentation des exigences des citoyens provoquent, *de facto*, des besoins supplémentaires et donc une augmentation des coûts dans les administrations.

La population est ballottée entre les défenseurs du service public et ses pourfendeurs. Comme l'a bien montré la votation sur l'initiative populaire du 11.12.2015 « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) », qui a souvent été résumée comme une votation sur le service public, la population est attachée à ses services publics (71,6 % des Suisses ont refusé l'initiative). Mais, d'un autre côté, elle a parfois le sentiment que ces derniers sont dépensiers et que leur personnel est privilégié.

Le service public au cœur de la pyramide du développement durable

Ces « Assises du service public et parapublic » ne vont pas à elles seules résoudre cette dichotomie, mais elles sont nées de la volonté de se réinterroger, avec sérieux, non pas seulement sur le coût des services publics, mais sur leur rôle. Pour cadrer le débat, la FEDE et la FOPIS ont décidé de porter leur attention sur cette question : l'investissement des citoyens pour leurs services publics est-il rentable

en termes de développement d'une société durable ?

La FEDE et la FOPIS sont aux premières loges pour constater que les services publics sont des facteurs cruciaux de cohésion sociale, qu'ils s'engagent clairement en faveur d'une approche plus écologique et qu'ils sont intimement liés à la prospérité économique : ils se retrouvent donc au cœur de la pyramide du développement durable.

La FEDE et la FOPIS se réjouissent de donner la parole à Jean-Marc Groppo qui s'exprimera sur les commissions de personnel et à Maxime Morand, dont l'intervention portera sur le leadership.

Les deux hommes rejoindront ensuite une table ronde qui réunira Gerhard Andrey, Dominique de Buman, Andrea Burgener Woeffray, Anne-Claude Demierre et Georges Godel.

Sous la houlette de François Mauron, responsable de la rubrique régionale de La Liberté, ils se demanderont si le personnel de l'Etat et la population partagent les mêmes intérêts et les mêmes combats ou si, au contraire, les services publics sont coupés de la réalité de la population et les administrations publiques tournent en rond en se nourrissant de leurs propres préoccupations sans égard pour les besoins réels de la population.

La journée du 12 avril doit permettre cette réflexion sur les enjeux réels des services publics pour la population de notre canton et de notre pays.

Programme de la manifestation

<https://www.fede.ch/fr/2019/03/28/vendredi-12-avril-2019-assises-du-service-public-et-parapublic-fribourgeois/>

Caisse de pension, prise de position de la FEDE à la consultation

La FEDE, insatisfaite des propositions du Conseil d'Etat, ne va pas relâcher la pression

Les associations membres de la FEDE ont rendu leur réponse à la consultation sur la loi modifiant la Loi sur la Caisse de prévoyance. Elles ont fait des propositions concrètes pour limiter les pertes de rentes : elles entendent bien que le Conseil d'Etat entre très sérieusement en matière sur ces propositions et revoit son financement à la hausse.

La FEDE a fait appel à un expert actuairiste externe indépendant qui l'a aidée à formuler une série de propositions techniques qui montrent qu'il existe une

voie médiane permettant de limiter les pertes pour les collaborateurs et les collaboratrices en leur assurant une retraite digne. De plus, ces propositions donnent une chance au consensus nécessaire à la réussite de la réforme, sans prêter à la population.

Concrètement, les éléments principaux de la prise de position des associations membres de la FEDE sont les suivants :

- La revendication de base reste inchangée : le personnel demande que l'Etat finance les mesures transitoires et compensatoires à hauteur de 58,8% – le montant qu'il paie pour les cotisations de ses collaborateurs et collaboratrices.

Dans les variantes proposées par le Conseil d'Etat, son engagement s'élève au mieux à environ 35%.

- Les associations proposent un plan de retraite avec échelle de bonification croissante. Dans le plan actuel, le personnel cotise à hauteur de 10,66% durant toute sa carrière. En permettant aux collaborateurs et aux collaboratrices de cotiser moins quand ils sont jeunes et plus lorsqu'ils approchent de la fin de leur carrière, leur capital retraite augmente et l'on parvient ainsi à atténuer la perte des rentes pour les personnes les plus touchées par cette réforme, c'est-à-dire les 40-50 ans.
- Les associations proposent aussi d'augmenter le taux de cotisation global, réparti entre l'employeur et l'employé, et d'introduire des mesures pour permettre une retraite anticipée pour les collaborateurs et collaboratrices à bas salaire et à travaux pénibles, sans que ces derniers ne tombent dans les bras de l'aide sociale.
- Les associations demandent également la suppression des rentes à vie versées aux conseillers d'Etat et à certains magistrats et l'affiliation de ces derniers à la CPPEF.

Les associations peinent à comprendre les montants dérisoires provisionnés par l'Etat pour recapitaliser la caisse compte tenu des montants à injecter pour limiter les pertes de prestations à un niveau acceptable

Les propositions des associations montrent à l'évidence que des meilleures solutions que celles proposées par le Conseil d'Etat existent pour limiter les pertes pour le personnel et pour garantir une symétrie des sacrifices, malgré le passage en primauté de cotisations.

Les associations de la FEDE attendent désormais que le Conseil d'Etat ouvre enfin un processus de négociation sérieux.

Plus que jamais nous encourageons le personnel à apporter son soutien aux négociateurs dans le but d'obtenir un accord équilibré et acceptable pour le personnel.

Bernard Fragnière, Président de la FEDE